

CACES®

Travail en hauteur

Habilitations électriques BT HT

AIPR

CATEC®

Secourisme

Amiante et risques chimiques



www.sp-forma.com

 Programme de formation

CACES® R485

Gerbeurs automoteurs de manutention à conducteur accompagnant
Catégories 1*-2

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



**Ces catégories ne sont disponibles que sur certains plateaux techniques*

9.5



Taux de satisfaction du programme en 2023 sur 208 stagiaires formés

SP FORMA N° enregistrement : 76310945731
Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 (Bureau Véritas)

Au Programme...

 De 21 à 14 heures selon catégorie(s) et expérience de conduite



Formation théorique

- La réglementation
- L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs R485
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Les principes de la conduite en sécurité
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- Les équipements de protection individuelle.



Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Opérations de gerbage / dégerbage
- Opérations de stockage en palettier
- Opérations de chargement et de déchargement
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance
- Fin de poste

Évaluation théorique et pratique CACES®

Objectifs

- Conduire un gerbeur à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un gerbeur automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R485.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

Public

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à conduire des gerbeurs automoteurs de manutention à conducteur accompagnant.

Pré-requis

- Être apte médicalement pour la conduite d'engins.
- Compréhension écrite et orale du français (A1).

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique sur les engins concernés.

Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia.
Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage. Testeur certifié CACES®.

Modalités d'évaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de gerbeurs sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au **05 67 16 69 14** ou à **contact@sp-forma.com**

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrons également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT - [ATOUI CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de la certification CACES® R485 est à effectuer tous les 5 ans.